



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

lycées

Question écrite n° 49359

Texte de la question

M. François Loos interroge M. le ministre de l'éducation nationale sur la mise en place des travaux personnels encadrés en première et en terminale des lycées d'enseignement général. Les TPE suscitent, en effet, un certain scepticisme auprès de plusieurs catégories d'enseignants. Il aimerait donc connaître les évaluations effectuées sur les TPE et les conséquences qu'il compte en tirer.

Texte de la réponse

L'expérimentation des TPE, menée en 1999-2000 dans une centaine d'établissements, a abouti à un premier bilan, globalement positif. Les enseignants ont, en effet, apprécié de voir leurs élèves s'engager dans une méthode active qui leur permet d'appréhender les liens entre les différentes disciplines, construire de nouvelles compétences en acquérant davantage d'autonomie et s'investir dans un projet personnel qui débouche sur l'acquisition de savoirs. A partir des comptes rendus des équipes et des corps d'inspection qui les suivaient, une brochure intitulée Travaux personnels encadrés - Rentrée 2000 a été rédigée par la direction de l'enseignement scolaire et adressée à tous les lycées pour être distribuée aux professeurs enseignant en classe de première. Parallèlement, les recteurs ont été destinataires d'un bilan de cette expérimentation, que l'on trouve déjà sur certains sites académiques. Durant l'année scolaire 2000-2001, l'expérimentation des travaux personnels encadrés (TPE) sera généralisée dans les classes de première des séries ES, L et S, selon un calendrier progressif et des modalités souples. Un dispositif national, relayé dans les académies, suivra de près les initiatives des équipes pédagogiques et sera à l'écoute de leurs observations. A l'issue de l'année scolaire, un nouveau bilan sera dressé et les leçons de cette année d'expérimentation seront tirées pour aménager et stabiliser la mise en oeuvre de cette réforme.

Données clés

Auteur : [M. François Loos](#)

Circonscription : Bas-Rhin (8^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49359

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 juillet 2000, page 4329

Réponse publiée le : 23 octobre 2000, page 6062